

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mélubulles Inc.	Numéro de permis 2019518	Date d'inspection Le 20 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie Mélubulles 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 739-9264	
Adresse 45 avenue 31 ième Edmundston NB E3V 2R6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	10 juin 2022	20 juin 2022
Commentaires : Un plan a été fait avec l'exploitante, il reste 3 enfants qui viennent d'avoir 2 ans avec le groupe des enfants en bas âge. La transition sera faite au début septembre, car les autres groupes d'âge sont pleins. Le ratio enfant-éducateur utilisé est 1:3 lorsque les nouveaux 2 ans restent dans le local avec des enfants en bas âge.			
Commentaires généraux			
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio. Observation de la fin de la sieste et du début de la collation.			

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 juin 2022

Date

original signé par
Lucie Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 juin 2022

Date